



**CANCER
PULMONAIRE
CANADA**

SENSIBILISER. SOUTENIR. ÉDUGUER.

DÉTAILS DE LA POSSIBILITÉ DE FINANCEMENT ET DATES IMPORTANTES

Nom du programme :	Bourse d'études de Cancer pulmonaire Canada
Statut :	Acceptation des demandes
Date limite pour soumettre une demande :	30 mai 2016
Date prévue de l'avis de décision :	15 juin 2016
Date de début du financement	1 ^{er} juillet 2016

DESCRIPTION

Bourse de stage de recherche d'été pour étudiants ayant pour but d'aider des candidats hautement compétents suivant un enseignement postsecondaire dans l'un des domaines de recherche sur le cancer du poumon à enrichir leur expérience en participant à des activités de recherche en santé au Canada.

FINANCEMENT OFFERT

Plusieurs bourses de 5 000 \$ (CA) sont offertes en tant que possibilité de financement unique.

OBJECTIFS

Les objectifs précis de cette possibilité de financement sont les suivants :

- permettre aux étudiants en sciences biologiques et en sciences sociales de participer à des activités de recherche sur le cancer du poumon dès le début de leur carrière;
- encourager les étudiants au début de leur formation universitaire à mieux comprendre le cancer du poumon;
- offrir aux étudiants l'occasion d'effectuer des travaux de recherche sur le cancer du poumon avec des chercheurs de renom.

EXEMPLES DE PROJETS ADMISSIBLES

Voici des exemples de projets appropriés aux fins de cette bourse :

- Études qualitatives ou quantitatives;
Études d'observation, p. ex. études cas-témoins ou études de cohorte;
Études pilotes ou études de faisabilité, y compris des études interventionnelles ou au moyen d'un questionnaire;
- Recherche sur des résultats cliniques;
Exposés de synthèse;
Bourse de recherche ou soutien aux stagiaires pour des projets pertinents portant notamment sur les sciences fondamentales ou
- Études translationnelles;
- Sous-études de plus gros projets axés sur le cancer du poumon.

Les propositions présentant un intérêt direct sur le plan de la pratique pour les Canadiens atteints d'un cancer du poumon, qui mettent l'accent sur la promotion de l'espoir, d'une survie plus longue ou d'une meilleure qualité de vie seront choisies en priorité.



**CANCER
PULMONAIRE
CANADA**

SENSIBILISER. SOUTENIR. ÉDUGUER.

ADMISSIBILITÉ

Cette bourse s'adresse aux stagiaires répondant aux exigences suivantes :

- 1) être inscrit à un programme d'enseignement postsecondaire en sciences médicales, biologiques, sociales ou de la vie dans une université canadienne au moment de la soumission de la demande;
- 2) être un citoyen canadien ou un résident permanent du Canada au moment de la soumission de la demande;
- 3) avoir satisfait, à tout le moins, à toutes les exigences des cours de la première année d'un programme de baccalauréat lors de la date du début du financement;
- 4) avoir indiqué le nom d'un superviseur principal dans la demande. Le nom d'un co-superviseur peut aussi être indiqué. Le superviseur principal doit occuper un poste de professeur de faculté dans une université canadienne.

CONDITIONS DE FINANCEMENT

Les candidats choisis qui se verront offrir cette possibilité de financement ainsi que toutes les autres personnes travaillant sur le projet doivent se conformer entièrement aux politiques de financement de Cancer pulmonaire Canada. Les politiques et les lignes directrices pertinentes se rapportent notamment aux responsabilités des candidats, aux langues officielles, à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, ainsi qu'à la confirmation du soutien offert par Cancer pulmonaire Canada.

La bourse doit être acceptée dans les 15 jours ouvrables suivant la date de l'offre, à défaut de quoi elle ne sera plus valide et sera possiblement offerte au prochain candidat admissible.

Les candidats retenus doivent :

- utiliser leur bourse dans les six mois suivant la date de début indiquée dans le présent document de possibilité de financement, le plus tôt possible étant le mieux;
- réaliser leurs travaux de recherche dans les quatre mois suivant la date de début;
- soumettre un rapport de recherche sur les résultats définitifs à Cancer pulmonaire Canada dans les trois mois suivant la date de fin des travaux;
- rédiger un texte de 500 mots qui sera publié dans des documents papier ou numériques de Cancer Pulmonaire Canada;
- organiser et tenir un événement dans la collectivité pour favoriser la sensibilisation au cancer du poumon. Pour satisfaire à ce critère, un large éventail d'événements est possible (p. ex. une journée de sensibilisation au cancer du poumon dans un hôpital ou un centre de santé universitaire, une campagne dans les réseaux sociaux ou un événement de sensibilisation dans une école publique);



**CANCER
PULMONAIRE
CANADA**

SENSIBILISER. SOUTENIR. ÉDUGUER.

- présenter les résultats de recherche lors d'une conférence régionale ou nationale portant principalement sur le cancer du poumon. Les conférences visées comprennent, notamment, l'Ontario Thoracic Cancer Conference, la Canadian Lung Cancer Conference, l'Atlantic Canada Thoracic Oncology Conference et les réunions annuelles de l'Association canadienne des oncologues médicaux (ACOM), de l'Association canadienne de radio-oncologie (ACRO) et de l'Association canadienne de chirurgie thoracique). Le choix de la conférence doit être approuvé par le comité consultatif médical de Cancer pulmonaire Canada. Les stagiaires doivent assumer tous les frais découlant de leur participation à la conférence.
- Cancer pulmonaire Canada reconnaît que cette possibilité de recherche peut s'intégrer dans un plus gros projet de recherche et diffusera les résultats dans un document public uniquement avec le consentement écrit du superviseur du stagiaire.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE COMMUNICATION

Les titulaires de la bourse doivent mentionner le nom de Cancer pulmonaire Canada et de tout partenaire dans toutes les communications ou les publications relatives au projet. Le nom des partenaires donateurs sera indiqué dans l'avis de décision.

PROCESSUS D'EXAMEN ET D'ÉVALUATION

Toutes les demandes de bourses destinées aux étudiants feront l'objet d'une évaluation par l'Équipe de conseillers médicaux de Cancer pulmonaire Canada.

Toutes les demandes admissibles seront examinées en fonction des critères suivants :

- excellence universitaire et aptitude en recherche de l'étudiant;
- excellence du projet de recherche et prise en compte des objectifs de recherche décrits ci-dessus, y compris la pertinence de la recherche en santé;
- qualité du plan de mentorat;
- pertinence du superviseur et de l'étudiant par rapport au plan de formation et à la bourse.



**CANCER
PULMONAIRE
CANADA**

SENSIBILISER. SOUTENIR. ÉDUGUER.

COMMENT SOUMETTRE UNE DEMANDE

Une demande complète comprend :

- un curriculum vitæ du stagiaire d'au plus trois pages;
- un curriculum vitæ ou une biographie du superviseur principal d'au plus une page;
- une lettre du superviseur signée par ce dernier et cosignée par le stagiaire d'au plus cinq pages décrivant :
 - le projet ou les activités de recherche du stagiaire;
 - la pertinence du projet par rapport à la bourse;
 - le contexte ou la justification du projet;
 - les objectifs du projet;
 - les méthodes de recherche;
 - l'équipe responsable de l'étude;
 - le calendrier du projet;
 - le budget ainsi qu'une confirmation du financement complémentaire et de la source de ce financement;
- une copie officielle du dossier scolaire à jour du stagiaire transmise par l'établissement postsecondaire.

Le processus de soumission des demandes comporte deux étapes :

- 1) l'envoi par courriel une copie de la demande complète à info@cancerpulmonairecanada.ca;
- 2) l'envoi d'une copie signée de la demande complète à l'adresse suivante :

À l'attention de : Bourses d'études
Cancer pulmonaire Canada
10 St Mary's Street, bureau 315
Toronto (Ont.)
M4Y 1P9

COORDONNÉES

Si vous avez des questions au sujet de cette initiative, veuillez communiquer avec Cancer pulmonaire Canada :

par téléphone au : 416-785-3439
1-888-445-4403

par courriel : info@lungcancer canada.ca

Langues officielles

Cancer pulmonaire Canada s'engage à promouvoir la *Loi sur les langues officielles* et à appliquer toutes les dispositions prévues. Par conséquent, Cancer pulmonaire Canada encourage les candidats à soumettre leur demande dans la langue officielle de leur choix et s'engage à assurer un examen de grande qualité des demandes soumises dans l'une ou l'autre des deux langues officielles. En outre, les candidats sont invités à utiliser les deux langues officielles dans leur rapport de recherche et à intégrer des membres d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire à leur équipe de recherche, s'il y a lieu.



**CANCER
PULMONAIRE
CANADA**

SENSIBILISER. SOUTENIR. ÉDUGUER.

LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION, LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET LES DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES (LPRPDE)

Tous les renseignements personnels recueillis par Cancer pulmonaire Canada sur les candidats seront utilisés pour passer en revue les demandes, embaucher des examinateurs, administrer et gérer les subventions et les bourses, compiler des statistiques et appuyer la recherche en santé au Canada. Conformément à ces fins, les candidats doivent également s'attendre à ce que les renseignements recueillis par Cancer pulmonaire Canada puissent être partagés tel qu'il est décrit dans la politique relative aux conflits d'intérêts et la politique de confidentialité des organismes fédéraux de financement de la recherche.

Cancer pulmonaire Canada étant assujetti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, les exigences de ces deux lois s'appliquent à tous les renseignements conservés dans ses locaux, notamment ceux contenus dans les ententes de partage des coûts relatives à cette possibilité de financement et tout autre document connexe.

En plus de respecter la *Loi sur la protection des renseignements personnels* relevant des institutions fédérales, toutes les parties signataires d'une entente de collaboration seront également assujetties à la LPRPDE. La collecte, l'utilisation ou la divulgation de tous les renseignements personnels (tels qu'ils sont définis dans la LPRPDE), prévues dans le cadre de toute activité commerciale réalisée en vertu des ententes de collaboration relatives à cette possibilité de financement, seront effectuées en conformité avec la LPRPDE.